



Maires des communes concernées par le SAGE
Adour aval

Le Président de la CLE

Mont-de-Marsan, le 19 juin 2017.

MB/AL

N° 2

Dossier suivi par Marie BAREILLE

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87

Objet : Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval
Prospections de terrain

P.J. : - Périmètre du SAGE Adour aval
- Composition de la CLE
- Carte zoomée par commune des zones à prospector

Madame, Monsieur le Maire,

Votre commune est concernée par le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Adour aval. Ce document de planification, actuellement en phase d'élaboration, vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il cherche à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, loisirs...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du territoire.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée pour élaborer ce document. Elle rassemble 52 membres du territoire, élus locaux, représentants des activités socio-professionnelles et des associations locales, ou membres des services de l'Etat.

La CLE a missionné l'Institution Adour (établissement public ayant compétence sur tout le bassin de l'Adour) en tant que structure porteuse pour animer la concertation et élaborer le SAGE.

Les zones humides sur le périmètre du SAGE Adour aval sont nombreuses et variées. Elles remplissent des fonctions essentielles pour le territoire : régulation des crues, soutien des étiages, épuration de l'eau, réservoirs de biodiversité, paysages caractéristiques et attrait touristique... Elles sont cependant mal connues.

Pour cela, la CLE du SAGE Adour aval a décidé d'engager un travail d'inventaire et de caractérisation des zones humides de ce territoire. Son objectif est d'améliorer la connaissance sur ces milieux, condition indispensable pour pouvoir envisager une gestion appropriée et prévoir éventuellement des mesures pour leur préservation et leur valorisation.

Il est important de préciser que ce travail n'a pas pour but de délimiter les zones humides dans le cadre de l'application de la police de l'eau. Il ne modifie pas non plus la réglementation préexistante concernant ce type de milieu, qui s'applique dans tous les cas, qu'un inventaire ait été fait ou pas.

Dans le déroulement de l'étude, une phase d'investigation de terrain est indispensable. En effet, la confirmation de l'existence d'une zone humide nécessite une vérification in-situ de la présence d'une végétation ou d'un sol caractéristiques. Je vous informe donc par la présente que le bureau d'études Biotope, missionné par l'Institution Adour pour le compte de la CLE du SAGE Adour aval, prospectera les zones humides pressenties du territoire pour confirmer leur existence. Ces prospections seront réalisées sur la période de juin à septembre 2017, avec quelques éventuelles prospections ponctuelles et complémentaires au printemps 2018.

Je vous remercie de faciliter l'accès des personnes du bureau d'études aux parcelles à prospecter, en diffusant cette information sur le territoire de votre commune et vers les personnes concernées (affichage en mairie, information dans le bulletin communal, information des propriétaires selon les parcelles concernées...). Vous pouvez au besoin transmettre les coordonnées de l'animatrice du SAGE aux propriétaires concernés.

Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous porterez à notre démarche et de votre collaboration pour son bon déroulement. Je me tiens bien sûr à votre entière disposition pour toute question sur le sujet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Yves LAHOUN

INSTITUTION ADOUR
15 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX

Contacts utiles :

- Yves LAHOUN, Président de la CLE et Président de la commission thématique « milieux naturels »
Conseiller départemental des Landes et délégué à l'Institution Adour
- Valérie DEQUEKER, Vice-Présidente de la CLE et Présidente de la commission thématique « qualité de l'eau »
Conseillère municipale d'Anglet et déléguée à l'agglomération Pays Basque
- Francis BETBEDER, Vice-Président de la CLE et Président de la commission thématique « fonctionnement du fleuve »
Maire de Sainte-Marie-de-Gosse et délégué à la communauté de communes MACS
- Lucien BETBEDER, Président de la commission thématique « aménagement du territoire »
Maire de Mendionde et délégué à l'agglomération Pays Basque
- Marie BAREILLE, animatrice du SAGE Adour aval : adouraval@institution-adour.fr ; 05.59.46.51.87

Site Internet de l'Institution Adour : <http://institution-adour.fr/index.php/sage-adour-aval.html>

